

CALENDRIER DES CPD

2023

La commission qui statue sur les demandes et les confirmations de dérogation se réunit le jour qui précède la commission d'agrément du CNC. Les décisions de la commission sont systématiquement transmises au CNC avant la tenue de la commission d'agrément.

Toute demande de dérogation doit être obtenue **avant le début du tournage**.

Les dossiers de demande et de confirmation doivent impérativement être transmis au secrétariat de la commission par courrier électronique à l'adresse suivante :

commission.derogatoire.ccnpc@gmail.com

COMMISSION D'AGREMENT	
date de la commission	date limite de dépôt des dossiers
2022	
14-déc	01-déc
2023	
date de la commission	date limite de dépôt des dossiers
11-janv.	22-déc.
25-janv.	12-janv.
8-févr.	26-janv.
22-févr.	9-févr.
8-mars	23-févr.
22-mars	9-mars
5-avr.	23-mars
19-avr.	6-avr.
3-mai	20-avr.
17-mai	4-mai
31-mai	18-mai
14-juin	1-juin
28-juin	15-juin
12-juil.	29-juin
26-juil.	13-juil.
<i>Fermeture estivale de la commission paritaire dérogatoire</i>	
06-sept	24-août
20-sept	07-sept
04-oct	21-sept
18-oct	05-oct
à confirmer	19-oct
15-nov	02-nov
29-nov	16-nov
13-déc	30-nov

COMMISSION PARITAIRE DEROGATOIRE	
date de la commission	date limite de dépôt des dossiers
2022	
13-déc	02-déc
2023	
date de la commission	date limite de dépôt des dossiers
10-janv	30-déc
24-janv	13-janv
07-févr	27-janv
21-févr	10-févr
07-mars	24-févr
21-mars	10-mars
04-avr	24-mars
18-avr	07-avr
02-mai	21-avr
16-mai	05-mai
30-mai	19-mai
13-juin	02-juin
27-juin	16-juin
11-juil	30-juin
25-juil	13-juil
05-sept	25-août
19-sept	08-sept
03-oct	22-sept
17-oct	06-oct
31-oct	20-oct
14-nov	03-nov
28-nov	17-nov
12-déc	01-déc